

Conditions générales de vente

Article 1 - Préambule

Les présentes conditions de vente visent à définir les relations contractuelles entre MICATICE éditeur d'Ecolubuntu (SIRET n° 79477787000013) et les utilisateurs d'Ecolubuntu sous licence enregistrée.

L'enregistrement de la licence implique une acceptation sans réserve par l'utilisateur des présentes conditions de vente.

L'utilisateur déclare, après avoir téléchargé, installé et étudié le système et son fonctionnement, avoir reçu toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation de la solution à ses besoins avant de conclure la licence du logiciel.

Le Licencié reconnaît disposer de la compétence et des structures tant humaines que matérielles nécessaires à l'utilisation du système, et être en mesure de l'utiliser sous sa seule responsabilité.

Article 2 : Limitation de responsabilité

Les limites de responsabilité sont décrites dans les licences d'utilisation spécifiques fournies avec chacun des logiciels intégrés dans la solution, et ce sont celles qui s'appliquent dans tous les cas concernant l'utilisation des logiciels.

D'une manière générale, les logiciels sont fournis en l'état sans garantie de quelque nature que ce soit.

En aucun cas, MICATICE ne peut être tenu responsable des dommages directs, indirects, fortuits, spéciaux, exemplaires ou consécutifs, y compris les dommages pour manque à gagner, de perte ou de l'inexactitude des données, encourus par toute personne pour l'utilisation du logiciel, si elle a été avisée de la possibilité de tels dommages.

Bien que nous nous efforcions de corriger dès que possible toute erreur ou omission qui est portée à notre attention, nous ne saurions garantir que nos logiciels seront toujours disponibles et parfaitement opérationnels, ni que les informations fournies sur ou par l'intermédiaire de MICATICE seront entièrement exemptes d'erreurs ou d'omissions.

Vous devez vous assurer de votre propre protection quant à la perte de données. Parce qu'une nouvelle installation ou une installation modifiée de la solution peut engendrer un risque de perte de données, vous devez veiller à ce que les données soient sécurisées par tous les moyens possibles.

Le licencié est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des logiciels intégrés dans la solution, et ne saurait tenir responsable l'éditeur d'Ecolubuntu pour toute réclamation et/ou procédure faite à son encontre.

Article 3 – Services proposés

MICATICE propose, le téléchargement gratuit de différentes versions du système Ecolubuntu sous GNU General Public Licence tels que publiés par la Free Software Foundation.

Toutes les versions d'Ecolubuntu téléchargées, desktop et serveur, sont gratuites et pleinement fonctionnelles. Elles héritent de l'intégralité des fonctionnalités proposé par Xubuntu pour les versions desktop et Ubuntu pour les serveurs.

L'intégralité du code modifié est ouvert à l'exception de celui du logiciel de cryptage de la clé d'enregistrement fourni sous forme d'un exécutable compilé.

Après installation de la solution, connexion au serveur et essai sans limite de temps, l'utilisateur est invité en échange des services rendus à s'acquitter d'une licence d'utilisation contre paiement d'une somme forfaitaire calculée proportionnellement au nombre de classes de l'école concernée.

L'enregistrement de la solution Ecolubuntu ouvre, comme service supplémentaire, l'accès à la totalité des fonctionnalités du logiciel de configuration Ecolubuntu-config lui-même distribué sous licence GNU, mis à disposition de l'utilisateur.

Ce logiciel permet à l'usager de créer automatiquement jusqu'à 30 sessions pré configurées pour un usage scolaire et de paramétrer finement et de manière automatique chacune d'elles, que le déploiement de la solution s'effectue vers un poste isolé ou en réseau connecté au serveur Ecolubuntu.

Article 4 – Obtention de la clé d'enregistrement

Après téléchargement, installation et éventuellement connexion au serveur installé, l'usager est invité à enregistrer le système. La clé d'enregistrement est demandée via un formulaire en ligne à partir du site micatice.fr. Après validation et acceptation de la commande, cette clé est envoyée par courrier électronique. L'enregistrement de celle-ci s'effectue pour chaque poste desktop installé à partir d'une boîte de dialogue interactive.

Seule la session utilisateur Enseignant est présente dans le système à l'exclusion de toute autre avant installation de la clé d'enregistrement. Donc, il convient de supprimer toutes les autres sessions de type utilisateur préalablement créées. En effet, une session classe pré configurée avec un identifiant unique et non remplaçable est créée automatiquement à l'enregistrement. Toute autre session supplémentaire sera installée avec le programme Ecolubuntu-config libéré de ses restrictions de fonctionnement.

Article 5 - Modes de règlement

Pour obtenir sa clé d'enregistrement Ecolubuntu, il convient de remplir un formulaire en ligne. Après avoir vérifié les éléments de sa commande (Nombre de classes, prix, email...), et accepté

expressément les présentes CGV, le demandeur soumet le formulaire. Il est alors informé qu'un email lui est envoyé accompagné d'un bon de commande pré rempli. Ce bon de commande est à retourner à MICATICE après l'avoir complété.

Plusieurs modes de règlement sont proposés :

- par chèque libellé à l'ordre de "BARDIN Jean-Michel - MICATICE" (envoi par la poste accompagné du bon de commande pré rempli et imprimé).
- par virement bancaire : Le virement effectué, le licencié est invité à en informer MICATICE par l'envoi d'un email.

Pour ces deux modes de règlement, la clé d'enregistrement pour l'école sera envoyée par email à réception et validation du règlement.

- par mandat administratif (envoi par voie postale du bon de commande pré rempli et complété par le représentant de la collectivité). À réception de ce document, la clé d'enregistrement sera envoyée par email et une facture sera adressée, accompagnée des coordonnées bancaires de MICATICE pour le règlement. Le service facturation laissera un délai de 2 mois pour la bonne réception du mandat.

Article 6 - Validation

La confirmation de l'enregistrement emporte l'acceptation sans réserves des présentes conditions de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et l'engagement à les respecter.

L'ensemble des données d'enregistrement fournies vaudront preuve de la transaction.

La confirmation vaudra signature et acceptation des opérations effectuées.

L'éditeur d'Ecolubuntu communiquera par courrier électronique la confirmation de la commande enregistrée par l'envoi au demandeur de la clé d'enregistrement et d'une facture par courrier électronique.

Article 7 – Disponibilités des services

En cas de difficultés d'enregistrement de la distribution, l'assistance du service Micatice est disponible par email à contact@micatice.fr du lundi au vendredi.

Article 8 - Utilisation des codes confidentiels

Le nom de l'école et la clé de licence sont les identifiants indispensables à l'utilisateur pour enregistrer sa licence. Ces identifiants sont personnels et confidentiels. Ils sont uniques et non-modifiables.

L'utilisateur s'engage à les conserver secrets et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

En cas de perte d'un de ces éléments, le Licencié peut les demander via un email envoyé à MICATICE.

Article 9 – Droit de rétractation

Le droit de rétractation n'est pas applicable conformément à l'article L121-20-2 du Code de la consommation.

Cet article stipule que les enregistrements de logiciels ne peuvent faire valoir le droit de rétractation. Les dispositions légales relatives à la vente à distance prévues dans le Code de la consommation prévoient que le droit de rétractation n'est pas applicable à la fourniture de logiciels informatiques lorsqu'ils ont été descellés par le consommateur (l'article L 121-20-2 4° du Code de la consommation).

Dès acceptation des conditions générales de vente, le fait d'utiliser Ecolubuntu est considéré comme un descellement de logiciel.

Avant de s'enregistrer, aucune limite de temps pour le test n'est imposée à l'utilisateur.

Article 10 - Résiliation

En cas de résiliation anticipée du fait du licencié, l'éditeur d'Ecolubuntu ne remboursera en aucun cas les sommes versées en totalité ou partiellement par le licencié.

Article 11 - Données à caractère personnel

L'éditeur d'Ecolubuntu s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par les licenciés sur le Site Internet et à les traiter dans le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 «Informatique et Libertés ».

L'éditeur d'Ecolubuntu s'engage à ne pas céder les données concernant les licenciés à des tiers.

Les utilisateurs disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant, conformément à la loi du 6 janvier 1978.

Article 12 - Archivage des échanges

L'éditeur d'Ecolubuntu archivera les bons de commandes, les factures et échanges de courriels sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil.

Les registres informatisés de l'éditeur d'Ecolubuntu seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties.

Article 13 - Droit applicable et juridictions compétentes

Le présent contrat est soumis au droit français. En cas de contestation portant sur l'application ou l'interprétation de ce contrat, les parties conviennent de rechercher une solution amiable. À défaut, les tribunaux de Clermont-Ferrand seront seuls compétents.